

Réponse de M. le Maire à la question orale (faite par écrit) de Monsieur Eric SERVEL déposée le 18 mars 2013 relative à la création d'une maison des associations

La richesse de la vie associative ancilevienne constitue un atout indéniable auquel la Commune a toujours apporté un soutien important : financièrement tout d'abord au travers des subventions ; matériellement ensuite, avec la mise à disposition de biens mobiliers ou immobiliers ; humainement enfin, avec tant la mise à disposition permanente de personnel que l'aide ponctuelle apportée durant les manifestations que les associations organisent.

Outre les délibérations relatives aux subventions, la valorisation des autres formes d'aides figure à la fois dans le budget de la ville, s'agissant des investissements les plus importants, et dans les annexes du compte administratif, s'agissant de la valorisation des principales aides en nature.

Tout un chacun peut donc avoir une parfaite connaissance de l'important soutien de la ville à l'engagement associatif et donc à l'implication du citoyen dans la vie communale.

Par ailleurs, la ville rencontre chaque année les associations les plus importantes avec lesquelles elle a mis en place un partenariat basé sur la convergence des objectifs.

A l'occasion de ces rencontres, le souhait de mettre en commun des moyens humains ou techniques n'a jamais été exprimé par les associations. Je tiens d'ailleurs à préciser que bon nombre d'entre elles bénéficient d'espaces confortables qui leur sont dédiés pour faciliter leurs temps de partage associatif et de convivialité.

Le choix de la ville reste de s'attacher à répondre au mieux aux besoins exprimés par les associations elles-mêmes, notamment en privilégiant des lieux d'accueil en différents points du territoire communal, ce qui concorde davantage à leurs attentes qu'une maison des associations centralisée.